

SARL PATRICK TUBERT

De la gestion globale des déchets

www.tubertenvironnement.fr

➤ **Collecte, transport, tri, traitement et valorisation pour particuliers, professionnels et collectivités.**

EN CHIFFRES


30 000 tonnes
de bois-énergie produits

6 000 tonnes
de bois de classe B traités



15 à 20 000 tonnes
de déchets banals en mélange (gravats, cartons, bois, plastique etc)

Tournée vers le terrassement et les travaux agricoles, à sa création par le vigneron Yves Tubert en 1954, l'entreprise éponyme s'inquiète déjà du devenir du patrimoine écologique. En 1993, le fils, Patrick, reprend le flambeau. Il pousse la réflexion plus loin et donne une nouvelle dimension à l'entreprise. Dans une démarche raisonnée, en vue d'une production de matières organiques, le nouveau gérant crée une plateforme de compostage de déchets verts en 1998. Par souci de protection de l'environnement, la société Tubert, intervenant dans les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Ariège, de l'Hérault, du Gard et de la Haute-Garonne, diversifie ses prestations pour satisfaire professionnels, particuliers, collectivités et agriculteurs. Au fil du temps, les déchets verts éveillent la curiosité de Patrick Tubert. Il recueille des déchets de bois, dit bois-énergie, et les exploite de manière durable. Le compost végétal est alors fabriqué, livré, épandu et enfoui. Après la plateforme de compostage et de préparation de biomasse, est venue l'idée d'un centre de tri et de déchets. Par ricochet, les techniques d'exploitation et d'approvisionnement prennent de l'ampleur : le transport dans l'entreprise se développe. A ce jour,

22 camions et 400 bennes sont dénombrés, tandis que se comptent 40 employés. Les fers de lance de l'entreprise demeurent être le bois-énergie et le centre de tri.

Le bois-énergie, un déchet vert valorisé devenu producteur d'électricité

En 2016, la SARL Patrick Tubert ambitionne de livrer plus de 30 000 tonnes de bois-énergie, de la plaquette forestière de 3 cm à l'industrielle de 12 cm. Ce produit jusque là enfoui est désormais ré-exploité. « *Je m'adapte à l'histoire, je n'invente rien, avance Patrick Tubert. Je valorise un produit qui n'est plus considéré comme un déchet.* » Sur les 35 000 m² de la plateforme de recyclage de bois et de préparation biomasse, les produits forestiers et les bois de classes A et B sont réceptionnés. Il en découle de la plaquette forestière de type G30, G50 ou G100, des bûchettes, des granulés, après traitement et respect des cahiers des charges. La chaufferie d'Amélie-les-Bains par exemple s'alimente de 12 000 tonnes de bois par an pour fabriquer dans la papeterie de l'électricité et de la vapeur. Dans l'activité de retraitement de bois, le bois de classe B est broyé, déferrailé et

transformé en aggloméré pour les panneautiers, l'enseigne IKEA par exemple. Même une partie du bois flotté ramassé sur la plage peut aussi être réutilisé en bois-énergie. Pour se faire, une attention particulière est portée sur le broyage, le déferrailage, le criblage et le contrôle des normes, du taux d'humidité etc.

Un centre de tri pour la reprise des déchets valorisables

Depuis 2012, le centre de tri de la SARL Patrick Tubert n'est autre que le premier du département. Pour soutenir les entreprises des Pyrénées-Orientales, l'établissement trie les déchets non dangereux en mélange permettant de valoriser les flux recyclables de type carton, bois, plastiques, plâtres, inertes. Sont concernés les déchets issus des chantiers du BTP et ceux issus des activités industrielles et commerciales contenant des matières valorisables. Dans le temps, l'enfouissement était la seule solution pour faire disparaître les matières du bâtiment. « *L'idée de départ, pour Patrick Tubert, était de valoriser 70% des produits entrant sur le site.* » Particuliers et professionnels peuvent dans le même temps s'allouer les services de location de bennes. Sont mis à disposition des caissons de 10, 15, 20, 25, 30 et 35 m³, des caissons à capots, à filets, à portes ouvrantes à l'arrière, de semis à fond mouvant etc déposés sur les chantiers, dans des dépôts, des locaux, des propriétés. Dans sa stratégie de gestion des déchets, la SARL Patrick Tubert applique à la lettre la règle des trois R : réduire, réutiliser, recycler.

